

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3381

13 novembre 2014

### SOMMAIRE

23Legend S.à r.l. ....	162244	Gracewell Investment No 4 S.à r.l. ....	162271
3i Investissement V S.à r.l. ....	162242	Gracewell Properties (Frome) S.à r.l. ....	162249
AB Acquisitions Luxco 2A S.à r.l. ....	162243	Janissaire Lux SA ....	162257
AB Acquisitions Luxco 3A S.à r.l. ....	162243	Mitor S.A. ....	162255
AB Acquisitions Luxco 5 S.à r.l. ....	162243	Orolux S.A.-SPF ....	162249
Advisory Key ....	162245	Osead S.A. ....	162247
Aero Technical Support & Services Holdings ....	162284	Silver Sea Properties (Orpington) S.à r.l. ....	162246
Alliance Boots Luxco Property Company S.à r.l. ....	162243	Silver Sea Property Holdings S.à r.l. ....	162246
Alliance Boots Luxembourg S.à r.l. ....	162244	Smat's ....	162252
Alloga S.à r.l. ....	162244	Sorille S.A. ....	162248
Angkor S.à r.l. ....	162243	Springboard Acquisitions S.à r.l. ....	162245
as you like it ....	162244	STINTEC Luxembourg S.à r.l. ....	162248
Black Phoenix S.A. ....	162283	Syntegra Investments III S. à r.l. ....	162246
Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l. ....	162270	Tandem 2 Sàrl ....	162270
B&W NE Luxembourg ....	162269	Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l. ....	162246
B&W PGG Luxembourg Holdings ....	162287	Traces International S.à r.l. ....	162245
CRX Markets S.A. ....	162288	Travelinv S.A. ....	162288
Dundee (International) Shelf S.à r.l. ....	162249	TRE International S.A. ....	162245
Euro Co AG ....	162253	Triton Luxembourg GP ....	162247
Finimmo S.A. ....	162242	T.S.D. S.A. ....	162248
General Cereali S.A. ....	162242	Two BB Textile S.à r.l. ....	162250
Gerveste S.A. ....	162242	von der Heydt Invest S.A. ....	162248
Global Stocks S.à r.l. ....	162250	Votus Shipping International S.A. ....	162288
GN Publicité Sàrl ....	162242	Whitehall European RE 3 S.à r.l. ....	162244
Grace Lodge Care Operating S.à r.l. ....	162258	Wood Trade Center S.A. ....	162247

**Finimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 107.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159711/10.

(140181969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

---

**GN Publicité Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4563 Niedercorn, 7, ZI Haneboesch II.  
R.C.S. Luxembourg B 67.039.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014159748/9.

(140181670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

---

**General Cereali S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 110.373.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENERAL CEREALI S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014159740/12.

(140181420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

---

**Gerveste S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 64.869.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014159743/12.

(140181674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

---

**3i Investissement V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 129.858.

Les comptes annuels au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

*Liquidateur*

Référence de publication: 2014159423/11.

(140180345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---

**Alliance Boots Luxco Property Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 150.285.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159457/10.

(140181642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

**AB Acquisitions Luxco 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 143.785.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159470/10.

(140181653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

**AB Acquisitions Luxco 3A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 129.312.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159472/10.

(140181651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

**AB Acquisitions Luxco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 165.141.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159474/10.

(140181649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

**Angkor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2410 Luxembourg, 16, rue de Reckenthal.  
R.C.S. Luxembourg B 144.890.

## EXTRAIT

Le gérant et associé de la Société, Madame Charlène-Adline HERBAIN, a changé son adresse du 41, Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg, au 16, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte  
Le Mandataire

Référence de publication: 2014159461/14.

(140181144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

**23 Legend S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 163.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

23 Legend S.à r.l.

Référence de publication: 2014159421/10.

(140180859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---

**as you like it, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 8, rue des Gaulois.  
R.C.S. Luxembourg B 132.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159448/10.

(140181886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

---

**Alliance Boots Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 176.037.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159458/10.

(140181641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

---

**Alloga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 74.488.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159459/10.

(140181640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

---

**Whitehall European RE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 110.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014159397/14.

(140180955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---

**Advisory Key, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 156.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
Gérant

Référence de publication: 2014159453/12.

(140181663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

---

**Traces International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 125.066.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/10/2014.

G.T. Experts Comptables S.À.R.L.  
Luxembourg

Référence de publication: 2014159356/12.

(140180476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---

**TRE International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 146.276.

**EXTRAIT**

Dorénavant, Madame Valérie WESQUY, née à Mont-Saint-Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant professionnellement 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014159358/12.

(140180392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---

**Springboard Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 141.504.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 septembre 2014*

En date du 24 septembre 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Thierry Fromes de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Benjamin Owen Orndorff, gérant

- Monsieur Keith Ranger Dolliver, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Springboard Acquisitions S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2014159252/18.

(140180348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---

**Silver Sea Properties (Orpington) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 89.660,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.711.

Par résolutions signées en date du 30 septembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Matthew Rosenberg, avec adresse professionnelle au 29, Great Guildford Street, SE1 0ES Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 7 octobre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Paul Justin Humphreys, avec adresse au 21, Great Winchester Street, EC2N 2JA Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 7 octobre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159226/15.

(140180151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---

**Silver Sea Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 103.896,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.155.

Par résolutions signées en date du 30 septembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Matthew Rosenberg, avec adresse professionnelle au 29, Great Guildford Street, SE1 0ES Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 7 octobre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Paul Justin Humphreys, avec adresse au 21, Great Winchester Street, EC2N 2JA Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 7 octobre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159229/15.

(140180156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---

**Syntegra Investments III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 109.690.

Les comptes annuels pour l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014159261/12.

(140181087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---

**Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2014159332/12.

(140180494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---

**Osead S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.  
R.C.S. Luxembourg B 177.070.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises à l'unanimité par le conseil d'administration de la Société (le «Conseil») réuni en date du 25 septembre 2014 (la «Réunion du Conseil») que:

a) le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Costa de son mandat d'administrateur de catégorie B à effet à l'issue de la Réunion du Conseil; et

b) Madame Olga Viguier, née le 14 septembre 1981 à Moscou, Russie, avec adresse professionnelle au 1 rue du Potager L-2347 Luxembourg, s'est vu nommé au mandat d'administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur Jérôme Costa et ce avec effet à l'issue de la Réunion du Conseil pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur démissionnaire.

Par conséquent, le Conseil est désormais composé comme suit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017:

M. Jean-François Fourt, administrateur de catégorie A

M. Patrice Gallasin, administrateur de catégorie B

Mme Olga Viguier, administrateur de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014159140/25.

(140180297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---

**Wood Trade Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.  
R.C.S. Luxembourg B 66.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159408/10.

(140179907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---

**Triton Luxembourg GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 158.788.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014, ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

L'associé de la Société, Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Thomas Sonnenberg, Michiel Kramer et Heiko Dimmerling ont également changé. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3<sup>ème</sup> étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton Luxembourg GP*

Référence de publication: 2014161950/19.

(140183953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

---

**STINTEC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.  
R.C.S. Luxembourg B 155.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

*Pour la société*

Jean-Michel Dangis

Référence de publication: 2014159312/12.

(140180758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---

**T.S.D. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 18, Z.I. in den Allern.  
R.C.S. Luxembourg B 61.166.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> octobre 2014*

La résolution suivante a été adoptée à l'unanimité des voix:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014, le siège social de L-9907 Troisvierges, rue d'Asselborn 76 vers L-9911 Troisvierges, 18, Z.I. in den Allern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 octobre 2014.

*Pour T.S.D. S.A.*

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014159322/16.

(140180847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---

**von der Heydt Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 114.147.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

von der Heydt Invest SA

Référence de publication: 2014159450/10.

(140181693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

---

**Sorille S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 100.877.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 23 décembre 2013*

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Peder Fredrikson, administrateur de sociétés, demeurant au Crêt-Chemin du Graboz à CH-1091 Aran, Suisse, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 10 Octobre 2014.

*Pour extrait conforme*

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014159306/16.

(140179987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---



**Orolux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 46.318.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «OROLUX S.A. - SPF», reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 septembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13489.

- que la société «OROLUX S.A. - SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 46 318,

constituée suivant acte notarié en date du 28 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 128 du 6 avril 1994. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 21 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2375 du 5 novembre 2011,

se trouve à partir de la date du 29 septembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 23 septembre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159138/28.

(140179865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---

**Gracewell Properties (Frome) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.723.

Les statuts coordonnés au 11 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014159731/12.

(140181317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

---

**Dundee (International) Shelf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Albert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 170.158.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions écrites des gérants de la Société prises en date du 13 octobre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundee (International) Shelf S.à r.l.

Référence de publication: 2014159626/14.

(140181786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

---

**Global Stocks S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Two BB Textile S.à r.l.).**

Siège social: L-6478 Echternach, 32, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 84.361.

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den elften September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Rolf Jacob NEUBURG, Geschäftsmann, wohnhaft in D-53945 Dollendorf, Lindenstrasse, 15.

2.- Frau Tatiana NEUBURG geborene PAWLOWNA STANKOWA, Geschäftsfrau, Ehegattin von Herrn Rolf NEUBURG, wohnhaft in D-53945 Dollendorf, Lindenstrasse, 15.

3.- Herr Alexander SOLOVYEV, Geschäftsmann, wohnhaft in 238750 Sovetsk (Russland), Kaschtanovaja 8B-54.

Welche Kompargenten hier vertreten sind durch Herrn Henryk Marian ZALESKI, Kaufmann, geboren in Cieszyn (Polen), am 1. November 1955, wohnhaft in L-6478 Echternach, 32, rue des Romains, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 4. September 2014,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Kompargenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Kompargenten, vertreten wie vorerwähnt, dem unterzeichneten Notar erklärten, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TWO BB TEXTILE S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6850 Manternach, 15, Om Eer, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 84.361 (NIN 2001 2415 088).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph GLODEN, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 6. November 2001, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 356 vom 5. März 2002 und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Joseph GLODEN, am 5. Dezember 2002, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 108 vom 4. Februar 2003;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Joseph GLODEN, am 18. März 2003, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 427 vom 18. April 2003.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf einhundertzehntausend Euro (€ 110.000.-) beläuft, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je zweihundertzwanzig Euro (€ 220.-).

Dass aufgrund von drei Anteilübertragungen unter Privatschrift vom 31. Januar 2014, welche Anteilübertragungen, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Kompargenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden, die Gesellschaftsanteile wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Rolf Jacob NEUBURG, vorgenannt, einhundert achtundsechzig Anteile . . . . .	168
2.- Frau Tatiana NEUBURG geborene PAWLOWNA STANKOWA, vorgenannt, einhundert sechsundsechzig Anteile . . . . .	166
3.- Herr Alexander SOLOVYEV, vorgenannt, einhundert sechsundsechzig Anteile . . . . .	166
Total: fünfhundert Anteile . . . . .	500

Alsdann ersuchten die Kompargenten, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftsnamen in GLOBAL STOCKS S.à r.l. umzuwandeln und dementsprechend Artikel 3 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3. Bezeichnung.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet GLOBAL STOCKS S.à r.l.“.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftszweck umzuändern und demgemäß Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. Gegenstand.** Gegenstand der Gesellschaft ist:

- der An- und Verkauf von Insolvenzware,
- die Vermittlung von Dienstleistungen jeglicher Art, sowie
- der An- und Verkauf von Mobiliargütern im In- und Ausland.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.“.

#### Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Sitz der Gesellschaft von Manternach nach Echternach zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Sitz. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach."

#### Vierter Beschluss

Die Gesellschafter legen die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6478 Echternach, 32, rue des Romains.

#### Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertzehntausend Euro (€ 110.000.-) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile zu je zweihundertzwanzig Euro (€ 220.-).

Die Gesellschaftsanteile sind wie folgt zugeteilt:

1.- Herr Rolf Jacob NEUBURG, Geschäftsmann, wohnhaft in D-53945 Dollendorf, Lindenstrasse,15, einhundert achtundsechzig Anteile . . . . .	168
2.- Frau Tatiana NEUBURG geborene PAWLOWNA STANKOWA, Geschäftsfrau, wohnhaft in D-53945 Dollendorf, Lindenstrasse, 15, einhundert sechsundsechzig Anteile . . . . .	166
3.- Herr Alexander SOLOVYEV, Geschäftsmann, wohnhaft in 238750 Sovetsk (Russland), Kaschtanovaja 8B-54, einhundert sechsundsechzig Anteile . . . . .	166
TOTAL: fünfhundert Anteile . . . . .	500

#### Sechster Beschluss

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt von Frau Patricia STEICHEN-ZALESKI als Geschäftsführerin der Gesellschaft an und erteilen ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandats.

#### Siebter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer zu ernennen:

- Herrn Henryk Marian ZALESKI, Kaufmann, geboren in Cieszyn (Polen), am 1. November 1955, wohnhaft in L-6478 Echternach, 32, rue des Romains.

Zu administrativen Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:

- Frau Tatiana NEUBURG geborene PAWLOWNA STANKOWA, Geschäftsfrau, geboren in Sovetsk/Kreis Kaliningrad (Russland), am 28. Dezember 1961, wohnhaft in D-53945 Dollendorf, Lindenstrasse, 15.

- Herr Alexander SOLOVYEV, Geschäftsmann, geboren in Kaliningrad (Russland), am 21. Mai 1981, wohnhaft in 238750 Sovetsk (Russland), Kaschtanovaja 8B-54.

Die Gesellschaft wird wie folgt vertreten und verpflichtet:

- durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers;

- durch die alleinige Unterschrift einer der beiden administrativen Geschäftsführer bis zu dem Betrag von zwei tausend fünf hundert Euro (€ 2.500.-); darüber hinaus bedarf es der zusätzlichen Unterschrift des technischen Geschäftsführers.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: H. M. ZALESKI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1680. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 18. September 2014.

Référence de publication: 2014146449/108.

(140166052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

**Smat's, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.192.

L'an deux mille quatorze, le trois octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché du Luxembourg), soussignée.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SMAT'S», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 115.192, constituée le 24 mars 2006, suivant acte de Maître Blanche Moutrier, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro n°1170 du 16 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Rui Manuel Ribeiro da Costa, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle Sensi-Bergami, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-4031 Esch-sur-Alzette, 32A, rue Zénon Bernard.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 100 actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'Assemblée Générale peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution et liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur de la société.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
4. Divers

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la société MAZARS ATO, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 160.069, (le "liquidateur").

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: RIBEIRO DA COSTA, SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06/10/2014. Relation: EAC/2014/13375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07/10/2014.

Référence de publication: 2014157638/54.

(140178177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

---

**Euro Co AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 94.011.

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den dritten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der anonymen Gesellschaft EURO CO A.G., mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 94.011 (NIN 2001 2214 295),

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 25. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1199 vom 20. Dezember 2001, und deren Statuten wie folgt abgeändert wurden:

- gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 7. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 533 vom 5. April 2002;
- gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 6. Juni 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 697 vom 2. Juli 2003;
- gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 24. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 251 vom 5. Februar 2009;
- gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 252 vom 05. Februar 2009;
- gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Camille MINES, mit dem Amtssitze in Capellen, am 18. Februar 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 476 vom 5. März 2009;
- gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 15. September 2009, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1951 vom 7. Oktober 2009;
- gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 15. September 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2727 vom 9. November 2011;
- gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. Mai 2014, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2028 vom 1. August 2014;
- gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 24. Juni 2014, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2303 vom 28. August 2014.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf ZWANZIG MILLIONEN DREI HUNDERT FÜNFUNDSIEBZIG TAUSEND EURO (€ 20.375.000.-), eingeteilt in einundachtzig tausend fünf hundert (81.500) Aktien mit einem Nennwert von je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250.-).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Rolf Mathias ALTER, Kaufmann, wohnhaft in Echternach.

Er beruft zum Schriftführer und zum Stimmzähler Herr Werner HUWER, Angestellter, wohnhaft in Trier.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von ZWEI MILLIONEN EURO (€ 2.000.000.-) um es von seinem derzeitigen Betrag von ZWANZIG MILLIONEN DREI HUNDERT FÜNFUNDSIEBZIG TAUSEND EURO (€ 20.375.000.-) auf den Betrag von ZWEIUNDZWANZIG MILLIONEN DREI HUNDERT FÜNFUNDSIEBZIG TAUSEND EURO (€ 22.375.000.-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von acht tausend (8.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250.-), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

2.- Zeichnung und Einzahlung der acht tausend (8.000) neu geschaffenen Aktien durch den alleinigen Aktionär, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BORN BET G.m.b.H., mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B102.241.

3.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 5. (Absatz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWEIUNDZWANZIG MILLIONEN DREI HUNDERT FÜNFSIEBZIG TAUSEND EURO (€ 22.375.000.-) und ist aufgeteilt in neunundachtzig tausend fünf hundert (89.500) Aktien mit einem Nennwert von je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250.-).

4.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.- Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die einundachtzig tausend fünf hundert (81.500) Aktien mit einem Nennwert von je zwei hundert fünfzig Euro (€ 250.-) welche das gesamte Kapital von zwanzig Millionen drei hundert fünfundsiebzig tausend Euro (€ 20.375.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von ZWEI MILLIONEN EURO (€ 2.000.000.-), um es von seinem derzeitigen Betrag von ZWANZIG MILLIONEN DREI HUNDERT FÜNFUND-SIEBZIG TAUSEND EURO (€ 20.375.000.-) auf den Betrag von ZWEIUNDZWANZIG MILLIONEN DREI HUNDERT FÜNFUND-SIEBZIG TAUSEND EURO (€ 22.375.000.-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von acht tausend (8.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250.-), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

#### *Zweiter Beschluss*

Die acht tausend (8.000) neu geschaffenen Aktien werden integral durch den hier anwesenden alleinigen Aktionär, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BORN BET G.m.b.H., mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B102.241,

welche hier vertreten ist durch ihren allein vertretungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Rolf Mathias ALTER, Kaufmann, wohnhaft in L-6419 Echternach, 36, rue de la Chapelle, gezeichnet.

Alle Aktien wurden voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWEI MILLIONEN EURO (€ 2.000.000.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst aufgrund der erfolgten Kapitalerhöhung den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 5. (Absatz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWEIUNDZWANZIG MILLIONEN DREI HUNDERT FÜNFSIEBZIG TAUSEND EURO (€ 22.375.000.-) und ist aufgeteilt in neunundachtzig tausend fünf hundert (89.500) Aktien mit einem Nennwert von je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250.-).

#### *Vierter Beschluss*

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. M. ALTER, W. HUWER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.



Echternach, den 8. Oktober 2014.

Référence de publication: 2014157269/108.

(140178956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

---

**Mitor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 43.364.

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf septembre.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MITOR S.A.», avec siège social à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 43364,

constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 1993, publié au Mémorial C numéro 277 du 9 juin 1993 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3022 du 24 décembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Federico FRANZINA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Paolo BARTOLUCCI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 600.000 (six cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation et approbation du projet de fusion par absorption par la société ETCETERA S.A. de la société MITOR S.A.

2. Constatation que tous les documents requis par l'art. 267 de la loi sur les sociétés ont été tenus à la disposition des actionnaires et renonciation des actionnaires à l'unanimité, d'une façon expresse, en application de l'article 265(3) et 266 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, au (i) rapport écrit détaillé des conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes expliquant et justifiant du point de vue juridique et comptable le projet commun de fusion, ainsi qu'à (ii) un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et un rapport d'expert.

3. Décision de procéder à la fusion par absorption de la société MITOR S.A. par la société ETCETERA S.A. par l'acceptation du transfert de tous les avoirs activement et passivement de MITOR S.A. (Société Absorbée) à ETCETERA S.A. (Société Absorbante) en contrepartie de l'augmentation de capital de ETCETERA S.A. par la création et l'émission de 199.016 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille seize) actions, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, attribuées aux actionnaires de MITOR S.A., Société Absorbée, au prorata des actions détenues, selon le rapport d'échange de 199.016 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille seize) actions nouvelles de la Société Absorbante pour 600.000 (six cent mille) actions de la Société Absorbée, sans aucune soulte, et affectation de la différence entre l'actif net comptable de la Société Absorbée et le montant de l'augmentation de capital de la Société Absorbante à un compte «prime de fusion» de la Société Absorbante.

4. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

5. Formalité de la radiation de la société au Registre du Commerce et détermination du lieu de conservation des documents de la société absorbée pendant le délai légal.

IV.- La constatation préliminaire suivante:

Sur sa présentation du président du bureau, l'assemblée constate que le projet de fusion par absorption entre, d'une part, MITOR S.A. (la «Société Absorbée») et, d'autre part, ETCETERA S.A., (la «Société Absorbante»), a été intégralement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 2232 du 22 août 2014, page 107105.

Ce projet, arrêté par le conseil d'administration de la Société Absorbante et par celui de la Société Absorbée en date du 14 août 2014, prévoit l'absorption de la société MITOR S.A. par la société ETCETERA S.A.,

avec prise d'effet comptable de la fusion au 1<sup>er</sup> juillet 2014, date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve sans réserve le projet de fusion précité, établi par les conseils d'administration des deux Sociétés Fusionnantes.

L'assemblée constate que tous les documents requis par l'art. 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été tenus à la disposition de l'actionnaire unique des Sociétés Fusionnantes; et elle constate encore la renonciation unanime de l'actionnaire unique des Sociétés Fusionnantes, d'une façon expresse en application de l'article 265(3) et l'article 266(5) de la loi sur les sociétés commerciales, au (i) rapport écrit détaillé des conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes expliquant et justifiant du point de vue juridique et comptable le projet commun de fusion, ainsi qu'à (ii) un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et un rapport d'expert.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de procéder à la fusion par absorption de la société MITOR S.A. par la société ETCETERA S.A.

Elle constate l'apport par la société MITOR S.A., pré-qualifiée, de l'universalité de son patrimoine actif et passif à la société ETCETERA S.A. en contrepartie de l'augmentation de capital de ETCETERA S.A par la création et l'émission de 199.016 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille seize) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, attribuées aux actionnaires de MITOR S.A., Société Absorbée, au prorata des actions détenues, selon le rapport d'échange de 199.016 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille seize) actions nouvelles de la Société Absorbante pour 600.000 (six cent mille) actions de la Société Absorbée,

et décide d'approuver la dissolution sans liquidation de la société MITOR S.A. par suite de ce transfert.

La différence entre l'actif net comptable de la Société Absorbée et le montant de l'augmentation de capital de la Société Absorbante, correspondant au montant d'EUR 52,07 (cinquante-deux euros sept cents) est affectée à un compte «prime de fusion» de la Société Absorbante.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société Absorbée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide que les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante et que tous les pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la Société Absorbée, la dissolution sans liquidation étant achevée, sous la seule réserve de l'approbation de la fusion par la Société Absorbante.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-dessus à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale de la Société Absorbante.

*Certification*

Le notaire instrumentant certifie et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. FRANZINA, P. BARTOLUCCI, M. SELIZIATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46136. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 08 octobre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014158181/108.

(140179361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

**Janissaire Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 187.419.

L'an deux mille quatorze,

Le trois octobre,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, soussigné,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JANISSAIRE LUX S.A.", ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B187 419, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, en date du 19 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2091 du 7 août 2014.

La séance est ouverte à 15:00 heures sous la présidence de Monsieur Erdal DAG, employé privé, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz, 4, rue des Etats-Unis.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Dominique CLAISSE, salarié, demeurant professionnellement à Ehlerange.

Le président désigne comme scrutateur Madame Cindy GOMES CORDEIRO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Dudelange.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Transfert du siège social de L-4384 Ehlerange, Zare Ouest à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, et en conséquence modification de l'article deux, premier alinéa, des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du Bureau, ainsi que le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution unique suivante:

*Résolution unique.*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-4384 Ehlerange, Zare Ouest, à L-3980 Wickrange, 7 rue des Trois Cantons, et de modifier par conséquent l'article deux, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2, premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Wickrange.»

*Clôture.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 15.15 heures.

*Frais.*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ neuf cents euros (900.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. DAG, D. CLAISSE, C. GOMES CORDEIRO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13644. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 10 octobre 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014158943/54.

(140180344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

**Grace Lodge Care Operating S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.219.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of September.

Before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Grace Lodge Care Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.349 (the "Sole Member"),

here represented by Me Stéphanie Weydert, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 9 September 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member, representing the entire share capital of Grace Lodge Care Operating S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 154.219, incorporated pursuant to a notarial deed on 6 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1701 on 20 August 2010. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 15 April 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1505 on 7 July 2011.

The Sole Member requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Amendment of the corporate object of the Company in order for it to read as follows:

**" Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties."

2. Full restatement of the articles of association of the Company.

3. Assignment of the current managers of the Company to the different classes of managers and appointment of Mr. Andrew Hudson as new class B manager of the Company for an unlimited term.

The Sole Member, represented as stated above, took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member resolved to amend the corporate object of the Company in order for it to henceforth read as follows:

**" Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.”

#### *Second resolution*

The Sole Member resolved to proceed to a full restatement of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

### **A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “Grace Lodge Care Operating S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

#### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company’s share capital is set at twenty thousand British pounds (GBP 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one British pound (GBP 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

## D. Management

### **Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

### **Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers, it being understood that at all times a majority of managers holding office have to be professionally residing in Luxembourg.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

### **Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions and in particular with article 14.1 of these articles of association.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

### **Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager, regardless of his category. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

### **Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman who should be professionally residing in Luxembourg. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers in accordance with the provisions of article 17.5 of these articles of association.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting in accordance with the provisions of article 17.5 of these articles of association. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers, class B managers, and class C managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and one (1) class C manager, and provided that the

majority of the managers forming the quorum of the board meetings are professionally residing in Luxembourg. If only class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and provided that the majority of the managers forming the quorum of the board meetings are professionally residing in Luxembourg.

17.6 Decisions shall be taken by unanimous consent of all managers present or represented at such meeting.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, of any two (2) managers or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A managers one or several class B managers and one or several class C managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager, one (1) class B manager and one (1) class C manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. If only class A managers and class B managers have been appointed, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

## **E. Audit and supervision**

**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

## **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.



22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**G. Liquidation**

**Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

**Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.”

*Third resolution*

The Sole Member resolved to assign the current managers of the Company as follows to the different classes of managers:

1. Mr Jeffrey A. Miller, class A manager of the Company for an unlimited term;
2. Mr Tony Whiteman, class B manager of the Company for an unlimited term;
3. Ms Catherine Koch, class C manager of the Company for an unlimited term,

and to appoint Mr Andrew Hudson, born on 19 September 1976 in Prince George British Columbia, Canada, residing at 17, rue de Nospelt, L-8398 Roodt/Septfontaines, as class B manager of the Company for an unlimited term.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède.**

L’an deux mille quatorze, le onze septembre.

Par devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Grace Lodge Care Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.349 (l’«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Stéphanie Weydert, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée en date du septembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

Ladite comparante est l’associé unique, représentant l’intégralité du capital social de Grace Lodge Care Operating S.à r.l. (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.219, constituée selon acte notarié en date du 6 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro

1701 en date du 20 août 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte notarié en date du 15 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1505 en date du 7 juillet 2011.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la réunion est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

##### **« Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.»

2. Refonte complète des statuts de la Société.

3. Affectation des gérants actuels de la Société aux différentes catégories de gérants et nomination de M. Andrew Hudson comme nouveau gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

##### **« Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.»

#### *Deuxième Résolution*

L'Associé Unique a décidé de faire une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Grace Lodge Care Operating S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

##### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre



manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

## C. Décisions des associés

### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

### Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

## D. Gérance

### Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

### Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. Une assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A, un ou plusieurs gérants de catégorie B et un ou plusieurs gérants de catégorie C, étant entendu qu'à tout moment la majorité des gérants en fonction doit résider professionnellement au Luxembourg.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

### Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables et en particulier avec l'article 14.1 des présents statuts.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant, indépendamment de sa catégorie. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres qui doit résider professionnellement au Luxembourg. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance conformément à l'article 17.5 des présents statuts.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion conformément à l'article 17.5 des présents statuts. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A, des gérants de catégorie B et des gérants de catégorie C ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie C et pourvu que la majorité des gérants formant le quorum des réunions du conseil de gérance réside professionnellement au Luxembourg. Si uniquement des gérants de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A et pourvu que la majorité des gérants formant le quorum des réunions du conseil de gérance réside professionnellement au Luxembourg.

17.6 Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si en revanche l'assemblée générale des

associés décide de désigner un ou plusieurs gérants de catégorie A, un ou plusieurs gérants de catégorie B et un ou plusieurs gérants de catégorie C, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A, d'un (1) gérant de catégorie B et d'un (1) gérant de catégorie C, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si uniquement des gérants de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

## E. Audit et surveillance

### Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

## F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

### Troisième Résolution

L'Associé Unique a décidé d'assigner les gérants actuels de la Société comme suit aux différentes catégories de gérants:

1. Monsieur Jeffrey A. Miller, gérant de catégorie A pour une durée indéterminée;
2. Monsieur Tony Whiteman, gérant de catégorie B pour une durée indéterminée;
3. Madame Catherine Koch, gérante de catégorie C pour une durée indéterminée,

et de nommer Monsieur Andrew Hudson, né le 19 septembre 1976 à Prince George, Colombie-Britannique, Canada, résidant à 17, rue de Nospelt, L-8398 Roodt/Septfontaines, comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

### Frais et dépenses

Le montant des frais dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Weydert, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 septembre 2014. REM/2014/2050. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158017/626.

(140179460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

## **B&W NE Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 169.624.

L'an deux mille quatorze, le dix septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

### A COMPARU:

«Babcock & Wilcox Nuclear Energy, Inc.», une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Department of State, Division of Corporations sous le numéro 4293945 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Steven van Waas, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de «B&W NE Luxembourg», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.624, constituée par acte notarié de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1824 daté du 20 juillet 2012, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour (la «Société»).

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

### Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

En conséquence il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

**Version en langue anglaise**

“ **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.”

**Version en langue française**

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: S. VAN WAAS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 12 septembre 2014. Relation: MER/2014/1891. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé) A. MULLER.*

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145961/47.

(140166153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

**Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014159532/11.

(140181566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

**Tandem 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 95.298.

L'an deux mille quatorze, le onze septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU**

"CUFFLINK S.à r.l.", société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148.831, ici représentée par son gérant unique en fonction Monsieur David AKDIME, gérant de sociétés, né à Algrange, le 31 août 1984, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

Laquelle comparante a, par son gérant unique, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Tandem 2, S.à r.l.", avec siège social à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.298, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 août 2003, publiée au susdit Mémorial C, numéro 964 du 19 septembre 2003,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par

- Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 novembre 2003, publiée au susdit Mémorial C numéro 1329 du 13 décembre 2003,

- Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 30 septembre 2005, publiée au susdit Mémorial C numéro 187 du 26 janvier 2006.

- Que la comparante, représentée comme ci-avant, agissant sa qualité d'Associée unique de la société, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'assemblée constate qu'en vertu d'une promesse de cessions de parts sociales, dont les clauses suspensives ont été réalisées, "CUFFLINK S.à r.l.", préqualifiée, est devenue l'Associée unique de la société.

Les Cessions de parts sociales sous seing privé de ALIZEE INVESTMENT S.A. et de ARTEM S.A. à CUFFLINK S.à r.l. sont approuvées par l'Associée Unique conformément à l'article sept (7) des statuts et considérées comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement»

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte par vote spécial la démission des gérants en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats..

*Quatrième résolution*

L'assemblée nomme comme nouveau gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur David AKDIME, gérant de sociétés, né à Algrange, le 31 août 1984, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle du gérant unique.

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de huit cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: David AKDIME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 septembre 2014. Relation GRE/2014/3629. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014146443/59.

(140166175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

**Gracewell Investment No 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.845.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of September.

Before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gracewell Properties Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.877 (the "Sole Member"),

here represented by Me Stéphanie Weydert, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on September 9, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member, representing the entire share capital of Gracewell Investment N°4 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 170.845, incorporated

pursuant to a notarial deed on 1 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2298 on 14 September 2012. The articles of association have not been amended yet.

The Sole Member requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Amendment of the corporate object of the Company in order for it to read as follows:

**“ Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.”

2. Full restatement of the articles of association of the Company.

3. Assignment of the current managers of the Company to the different classes of managers and appointment of Mr. Andrew Hudson as new class B manager of the Company for an unlimited term.

The Sole Member, represented as stated above, took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member resolved to amend the corporate object of the Company in order for it to henceforth read as follows:

**“ Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.”

*Second resolution*

The Sole Member resolved to proceed to a full restatement of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “Gracewell Investment N°4 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well



as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand British pounds (GBP 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one British pound (GBP 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

## C. Decisions of the shareholders

### Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

### Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

## D. Management

### Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

### Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers, it being understood that at all times a majority of managers holding office have to be professionally residing in Luxembourg.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

### Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions and in particular with article 14.1 of these articles of association.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager, regardless of his category. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman who should be professionally residing in Luxembourg. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers in accordance with the provisions of article 17.5 of these articles of association.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting in accordance with the provisions of article 17.5 of these articles of association. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers, class B managers, and class C managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and one (1) class C manager, and provided that the majority of the managers forming the quorum of the board meetings are professionally residing in Luxembourg. If only class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and provided that the majority of the managers forming the quorum of the board meetings are professionally residing in Luxembourg.

17.6 Decisions shall be taken by unanimous consent of all managers present or represented at such meeting.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, of any two (2) managers or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A managers one or several class B managers and one or several class C managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager, one (1) class B manager and one (1) class C manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. If only class A

managers and class B managers have been appointed, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

## **E. Audit and supervision**

### **Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

## **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

### **Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

### **Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

## **G. Liquidation**

### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## **Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

*Third resolution*

The Sole Member resolved to assign the current managers of the Company as follows to the different classes of managers:

1. Mr Jeffrey A. Miller, class A manager of the Company for an unlimited term;
  2. Mr Tony Whiteman, class B manager of the Company for an unlimited term;
  3. Ms Catherine Koch, class C manager of the Company for an unlimited term,
- and to appoint Mr Andrew Hudson, born on 19 September 1976 in Prince George British Columbia, Canada, residing at 17, rue de Nospelt, L-8398 Roodt/Septfontaines, as class B manager of the Company for an unlimited term.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le onze septembre.

Par devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Gracewell Properties Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.877 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Stéphanie Weydert, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 9 septembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ladite comparante est l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de Gracewell Investment N°4 S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.845, constituée selon acte notarié en date du 1<sup>er</sup> août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2298 en date du 14 septembre 2012. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la réunion est le suivant:

*Ordre du jour*

1. L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**« Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.»

2. Refonte complète des statuts de la Société.

3. Affectation des gérants actuels de la Société aux différentes catégories de gérants et nomination de M. Andrew Hudson comme nouveau gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.»

#### *Deuxième Résolution*

L'Associé Unique a décidé de faire une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Gracewell Investment N°4 S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.



4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

## **C. Décisions des associés**

### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

### **Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

#### D. Gérance

##### **Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

##### **Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. Une assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A, un ou plusieurs gérants de catégorie B et un ou plusieurs gérants de catégorie C, étant entendu qu'à tout moment la majorité des gérants en fonction doit résider professionnellement au Luxembourg.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

##### **Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables et en particulier avec l'article 14.1 des présents statuts.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

##### **Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant, indépendamment de sa catégorie. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

##### **Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres qui doit résider professionnellement au Luxembourg. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat



en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance conformément à l'article 17.5 des présents statuts.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion conformément à l'article 17.5 des présents statuts. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A, des gérants de catégorie B et des gérants de catégorie C ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie C et pourvu que la majorité des gérants formant le quorum des réunions du conseil de gérance réside professionnellement au Luxembourg. Si uniquement des gérants de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A et pourvu que la majorité des gérants formant le quorum des réunions du conseil de gérance réside professionnellement au Luxembourg.

17.6 Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si en revanche l'assemblée générale des associés décide de désigner un ou plusieurs gérants de catégorie A, un ou plusieurs gérants de catégorie B et un ou plusieurs gérants de catégorie C, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A, d'un (1) gérant de catégorie B et d'un (1) gérant de catégorie C, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si uniquement des gérants de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

## F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### **Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### **Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## G. Liquidation

### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

**H. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

### *Troisième Résolution*

L'Associé Unique a décidé d'assigner les gérants actuels de la Société comme suit aux différentes catégories de gérants:

1. Monsieur Jeffrey A. Miller, gérant de catégorie A pour une durée indéterminée;
2. Monsieur Tony Whiteman, gérant de catégorie B pour une durée indéterminée;
3. Madame Catherine Koch, gérante de catégorie C pour une durée indéterminée,

et de nommer Monsieur Andrew Hudson, né le 19 septembre 1976 à Prince George, Colombie-Britannique, Canada, résidant à 17, rue de Nospelt, L-8398 Roodt/Septfontaines, comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

### *Frais et dépenses*

Le montant des frais dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Weydert, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 septembre 2014. REM/2014/2063. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158799/623.

(140180887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

**Black Phoenix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3863 Schifflange, 22B, cité Op Hudelen.

R.C.S. Luxembourg B 148.407.

L'an deux mille quatorze,

Le deux octobre,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, soussigné,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BLACK PHOENIX S.A.", ayant son siège social à L-7243 Bereldange, 66, rue du X Octobre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B148 407, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2063 du 21 octobre 2009.

La séance est ouverte à 11:00 heures sous la présidence de Monsieur Alex GIERENZ, employé privé, demeurant à L-3863 Schifflange, 22B, Cité Op Hudelen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Romain GIERENZ, employé privé, demeurant à L-9808 Hosingen, 1, Um Knupp.

Le président désigne comme scrutateur Monsieur Olivier KOOS, indépendant, demeurant à L-4360 Esch-sur-Alzette, 2B, Porte de France.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social à L-3863 Schifflange, 22B, Cité Op Hudelen, et en conséquence modification de l'article deux premier alinéa des statuts.

2. Démission de l'administrateur-délégué.

3. Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du Bureau, ainsi que le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution.*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-7243 Bereldange, 66, rue du X Octobre, à L-3863 Schifflange 22B, Cité Op Hudelen, et de modifier par conséquent l'article deux premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Schifflange. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune par simple décision du Conseil d'Administration»

*Deuxième résolution.*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Olivier KOOS, indépendant, né à Luxembourg le 14 mars 1985, demeurant à L-4360 Esch-sur-Alzette, 2B, Porte de France, de ses fonctions d'administrateur-délégué et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution.*

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Romain GIERENZ, employé privé, né à Luxembourg le 11 novembre 1982, demeurant à L-9808 Hosingen, 1, Um Knupp.

162284

*Clôture.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.20 heures.

*Frais.*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ neuf cents euros (900.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. GIERENZ, R. GIERENZ, O. KOOS, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13636. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 10 octobre 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014158575/67.

(140180316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---

**Aero Technical Support & Services Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 36.416.257,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 128.997.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of September,  
before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Sole Shareholder of Aero Technical Support & Services Holdings, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.997 (the Company).

The Company was incorporated on May 31, 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1614, page 77440, dated August 1, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner dated March 7, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1362, page 65340, dated June 3, 2008.

There appeared:

AVEOS HOLDING COMPANY, an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Anderson Square Building, PO BOX 866, Georg Town, KY1-1103, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Registry of Companies under number 236355 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. The thirty-six million four hundred sixteen thousand two hundred fifty-seven (36,416,257) shares of the Company with a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each, representing the entire share capital of the Company in an amount of thirty-six million four hundred sixteen thousand two hundred fifty-seven Canadian dollars (CAD 36,416,257) are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Dissolution and liquidation of the Company;

3. Appointment of Avega Services (Luxembourg) S.à r.l. as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator and liquidation procedure; and

#### 4. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

##### *First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

##### *Second resolution*

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

##### *Third resolution*

The Meeting decides to appoint Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.376, as liquidator of the Company (the Liquidator).

##### *Fourth resolution*

The Meeting decides that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business, the Meeting is closed.

##### *Estimate of Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 2,400.- (two thousand four hundred Euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de septembre,  
par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'Associé Unique de Aero Technical Support & Services Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, organisée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.997 (la Société).

La Société a été constituée le 31 mai 2007 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1614, page 77440, daté du 1<sup>er</sup> août 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner en date du 7 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1362, page 65340, daté du 3 juin 2008.

A comparu:

AVEOS HOLDING COMPANY, une société exonérée (exempted company) constituée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social situé au Anderson Square Building, PO BOX 866, Georg Town, KY1-1103, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Caïmans (Cayman Registry of Companies) sous le numéro 236355 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les trente-six millions quatre cent seize mille deux cent cinquante-sept (36.416.257) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (1 CAD) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de trente-six millions quatre cent seize mille deux cent cinquante-sept dollars canadiens (36.416.257 CAD) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Nomination de Avega Services (Luxembourg) S.à r.l. en qualité de liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation; et
4. Divers.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.376, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y compris notamment le droit de céder les actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur sera autorisé à passer tous les actes et à accomplir toutes les opérations, y compris ceux prévus par l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur sera autorisé, à sa seule discrétion, à effectuer des paiements anticipés sur les bonis de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 2.400,- (deux mille quatre cents euros).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2014. LAC/2014/46208. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.



POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157766/149.

(140179482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

**B&W PGG Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romains.

R.C.S. Luxembourg B 164.689.

L'an deux mille quatorze, le dix septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

**A COMPARU:**

«Diamond Power International, Inc.», une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Delaware Department of State, Division of Corporations sous le numéro 2725505 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Steven van Waas, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de «B&W PGG Luxembourg Holdings», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.689, constituée par acte notarié de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, agissant en remplacement de son confrère Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3170 daté du 23 décembre 2011, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 52 daté du 7 janvier 2014 (la «Société»).

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

En conséquence il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

**Version en langue anglaise**

“ **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.”

**Version en langue française**

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: S. VAN WAAS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 12 septembre 2014. Relation: MER/2014/1887. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145967/49.

(140166151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**CRX Markets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.889.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 7 octobre 2014*

En date du 7 octobre 2014, l'assemblée générale annuelle de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014:

- \* Monsieur Carlo KÖLZER, membre du conseil de surveillance
- \* Monsieur Thomas SCHULZ, membre du conseil de surveillance
- \* Monsieur Felix WEIDENBACH, membre du conseil de surveillance
- \* Monsieur Urs STREWE, membre du directoire
- \* Monsieur Moritz von der Linden, membre du directoire
- \* Monsieur Manfred Klaus Hans-Jürgen von Schwerin, membre du directoire

- de nommer Kuhn & Partner Rechtsanwälte Steuerberater Wirtschaftsprüfer, constituée et régie selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à l'adresse suivante: Wormser Straße 7, 55299 Nackenheim bei Mainz, immatriculée auprès du Partnerschaftsregister AG Koblenz sous le numéro PR 20112, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

CRX Markets S.A.

Signature

Référence de publication: 2014158650/26.

(140180479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---

**Travelinv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.604.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRAVELINV S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014159357/12.

(140180625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---

**Votus Shipping International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 58.046.

Le bilan arrêté au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159390/10.

(140180367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

---